

La crise se voit aussi dans le budget des villes

L'universitaire Yann Le Meur constate qu'en milieu de mandat, la pression fiscale se calme. Mais la crise économique et sociale obligera à redéployer les moyens et services.

Entretien

Yann Le Meur, professeur associé à la faculté de sciences économiques de Rennes 1, auteur avec Alain Guengant de *Optimiser les finances locales. Analyse et prospective*.

Quel est l'état de santé de nos villes ?

Leurs comptes sont équilibrés, leur dette généralement soutenable. Ceci tient au fait qu'une « sur-règle d'or » les force à limiter l'emprunt en constituant un autofinancement, qu'elles ne dégagent qu'en augmentant régulièrement la pression fiscale.

Cette année ?

Assez calme. Les marges d'épargne se constituent en début de mandat.

Avez-vous repéré des surendettements graves ?

Peu. Et les emprunts dont on a remis à plus tard le remboursement, sans se préoccuper dans l'immédiat des modalités de ses variations futures, se font plutôt rares. Ce genre de fuite en avant est incompatible avec les démarches prospectives raisonnées que conduisent beaucoup de communes de l'Ouest, cherchant à anticiper les risques.

La crise économique et sociale frappe-t-elle aussi les collectivités locales ?

Un ralentissement de la croissance économique se traduit par un moindre rendement de l'impôt local provenant des entreprises. De plus, comme les capacités contributives des ménages, frappés par des pertes de pouvoir d'achat, s'affaiblissent, les élus ont en leur âme et conscience des réticences à augmenter l'impôt (nécessaire au financement de leur programme). Et la crise économique amplifie la demande sociale à laquelle ils doivent répondre. Quant à la dette publique, un des éléments de la crise, elle conduit l'État, lourdement déficitaire, à moins concourir au financement des dépenses locales.



Yann Le Meur : « Quand il le faut, on trouve des marges de manoeuvre ! ».

Le niveau de ces concours pourrait-il baisser ?

Ce scénario pessimiste ne peut être exclu. Les budgets de l'État et des collectivités sont interdépendants. Si la crise économique dure et que s'y fracassent toutes les « règles d'or » du monde, un vrai plan de rigueur s'ouvrira en une augmentation généralisée de la pression fiscale qu'accompagnerait néanmoins une baisse drastique de la dépense publique. Afin que ce double effort soit partagé, les concours financiers dont bénéficie le monde local baisseraient à due proportion des autres dépenses de l'État.

Des services publics locaux sont-ils menacés ?

Oui, mais il convient de raisonner globalement. Sans croissance, nous ne pourrions pas continuer à augmenter globalement le niveau ou les coûts du service public sans accroître immodérément la pression fiscale. Donc, les élus sont confrontés à une nécessité de redéploiement des moyens collectifs. Certains services fermeront, ce qui dégagera des moyens pour en ouvrir ou en développer d'autres, jugés plus utiles ou plus adaptés au monde qui vient. Des services un peu somptuaires ou pléthoriques que fournissent des villes riches seront aussi

touchés en cas d'efficacité des pérorations envisagées. Tendant à équilibrer les ressources entre communes riches et communes pauvres, ces dispositifs de redistribution devraient pouvoir offrir aux territoires défavorisés des moyens de produire davantage de biens et de services publics. Les crises ont parfois une vertu, celle de faire émerger les solidarités.

Les collectivités locales peuvent-elles réduire leur train de vie ?

Vous parlez sans doute du train de vie des usagers. Concernant les communes pauvres, fonctionnant avec le minimum, les marges sont faibles. Du côté des prestations sociales transférées aux collectivités, très encadrées par la loi, ce n'est pas facile. En règle générale, les collectivités qui voient baisser leurs dotations étatiques, dans le cadre de la péréquation, mettent en place des plans d'économies fondés sur la performance de gestion. Celle-ci vise à terme à resserrer les moyens alloués à des services tout en préservant leur qualité. Quand il le faut, on trouve des marges de manoeuvre. Comme dans l'entreprise, en temps de crise, il faut produire à moindre coût, autant et mieux. De ce point de vue, on cherche toujours... du côté de l'intercommunalité.

Que pensez-vous de la réforme des collectivités territoriales ?

Réforme est un bien grand mot. La loi qui la porte n'est pas à la hauteur des enjeux. Et pourquoi semer la confusion ? Exemple : la loi crée trois nouveaux types de structures territoriales, dont la Métropole. Comme Rennes-Métropole n'est pas, au sens de la loi, une « Métropole », lui faut-il changer de nom ? Non. Ah bon ?

Recueilli par Hervé BERTHO.

Ressources Consultants Finances organise son séminaire annuel sur le projet de loi de finances, jeudi prochain, à la Maison de la chimie à Paris. rennes@ressources-consultants.fr
Tél. 02 99 78 09 78.